

15 novembre 2005

Nouveau : Tarification simplifiée des prêts REER de B2B Trust

La fiducie Standard Life, en collaboration avec B2B Trust, a le plaisir de vous présenter la nouvelle tarification simplifiée des prêts REER, laquelle entre en vigueur immédiatement.

La nouvelle structure de tarification de B2B Trust est hautement concurrentielle et met à la disposition de vos clients un choix remarquable de prêts REER. Certains des principaux aspects de ce nouveau programme sont les suivants :

- Taux préférentiel accordé sur les prêts d'un an et de deux ans;
- Taux préférentiel accordé sur les montants élevés - option qui avantage la maximisation de la cotisation au REER pour les clients qui désirent rembourser leur prêt en deux ans ou moins;
- Restrictions relatives au placement minimum pour des prêts de plus longues durées (3 ans et plus) ont été éliminées ; si le prêt REER est de 2 500 \$ ou plus, votre client peut choisir la période d'amortissement la mieux adaptée à ses besoins;
- B2B Trust a éliminé le plafond de 50 000 \$ sur le montant emprunté et tiendra désormais compte de tout montant de prêt soumis – un examen de crédit complet sera évidemment effectué, comme à l'accoutumée, pour les montants de prêts dépassant 16 500 \$;
- Taux variables sur les prêts de 3 à 10 ans de B2B Trust sont parmi les plus bas sur le marché;
- Choix de produits à taux fixes et à taux variables.

Pour le moment, vous pouvez accéder au nouveau [formulaire de proposition](#), aux [lignes directrices](#) et à la [carte de référence Programme de prêts REER](#) sous la [section B2B Trust](#) du Forum du producteur. Le nouveau formulaire de proposition peut maintenant être rempli à l'intérieur même du pdf et être imprimé par la suite. Veuillez noter qu'il vous sera possible de commander les formulaires papiers et la carte de référence à partir du 28 novembre auprès de votre bureau de vente.